



# **P**résidence française de l'Union européenne (PFUE)

## **Messages clés de l'ASF**

- Accompagner la relance verte de l'économie européenne en sortie de crise
- Garantir l'autonomie stratégique européenne

**ASF**

ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES



1

# ACCOMPAGNER

## la relance verte de l'économie européenne en sortie de crise



### FINANCER LA CONSOMMATION DES MÉNAGES AINSI QUE L'INVESTISSEMENT DES TPE, PME ET ETI, MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI EN EUROPE

- **La révision de la directive sur le crédit aux consommateurs (DCC)** de 2008 doit : I) prendre en compte le nouveau contexte économique ; II) être a minima : modification du périmètre limitée, maintien de règles flexibles en matière d'analyse de solvabilité permettant l'adaptation aux marchés domestiques ; III) se concentrer sur la transition numérique qui impacte fortement les processus d'octroi de crédit ; IV) pour les crédits de petit montant et de courte durée, concentrer les exigences sur l'affichage du TAEG et la consultation des fichiers nationaux permettant d'éviter le surendettement (FICP en France).

**Le crédit à la consommation doit continuer à soutenir la rénovation énergétique des logements et le financement de véhicules plus propres pour tous les ménages.**

- Le leasing et l'affacturage financent en majorité les PME et TPE. La réglementation prudentielle doit prendre en compte les spécificités des crédits spécialisés. **La transposition de Bâle III** est une opportunité pour adapter CRR à la nature et au faible profil de risque des métiers de l'ASF.
- L'ASF demande une **pondération ajustée pour le leasing**, les aménagements requis au regard du **caractère court terme de l'affacturage** ainsi que

la prise en compte de facteurs d'atténuation du risque (assurance-crédit) et l'**équivalence prudentielle des crédits immobiliers cautionnés**, largement majoritaires en France, et des crédits hypothécaires acquise à Bâle.

- Enfin, l'**output floor** doit s'appliquer au plus haut niveau de consolidation, conformément à la logique d'un grand marché européen de services financiers. Ce qui permettrait de ne pas impacter de manière disproportionnée les filiales spécialisées dans le financement des ménages et des entreprises au sein des groupes bancaires : crédit à la consommation, crédit-bail et affacturage. Les crédits spécialisés financent de manière croissante les investissements de transition énergétique des entreprises, notamment l'équipement et l'immobilier des PME, et des ménages (rénovation énergétique des bâtiments, acquisition de véhicules propres...).

- Le nouveau plan d'action pour l'**Union des marchés de capitaux** (UMC) doit prendre le relais nécessaire du financement par les banques des défis que sont la transition numérique et énergétique et prioriser l'objectif de financement non bancaire des PME/ETI. Pour ce faire, le plan d'action de la Commission européenne doit traiter les enjeux fondamentaux d'harmonisation juridique et fiscale.

- Les exigences de **MIF II et de PRIIPS** en matière d'information des investisseurs **doivent être simplifiées** pour mieux remplir leurs objectifs de fluidifier l'accès aux titres et orienter l'épargne accumulée par les ménages vers le financement en fonds propres des entreprises.

- Le nouveau plan d'action pour l'UMC doit également permettre de **relancer** le marché de **la recherche sur les PME** en coupant définitivement le lien introduit dans MIF II entre recherche financière et rétrocessions, ce que le Royaume-Uni est en train de faire, et qui améliorera aussi le financement en haut de bilan des PME.

● Pour financer la relance, le refinancement des établissements de crédit doit être préservé, dans un cadre sécurisé. Le **traitement prudentiel des titrisations** simples, transparentes et standardisée **doit être incitatif**.

● Le cadre de l'assujettissement à la **TVA des services financiers est équilibré au sein de l'Union européenne**. Toute initiative de la Commission européenne vers une standardisation « *one size fits all* » du régime de TVA des services financiers contrarierait les modèles d'affaires des financements spécialisés en France et dans d'autres Etats membres. Le coût du crédit pour les entreprises serait augmenté.

● Le cadre du Fonds européen de développement régional (**FEDER**) ne permet pas actuellement l'accès aux subventions pour les entreprises souhaitant financer leurs investissements en leasing. Or, à travers l'Europe, et particulièrement en France, ce mode de financement des équipements et projets immobiliers professionnels est en forte croissance, en particulier pour les investissements liés à la transition énergétique. Les procédures d'accès aux subventions FEDER doivent être adaptées aux financements locatifs.

.....



## ACCOMPAGNER LA DIGITALISATION DE L'ÉCONOMIE

● Le financement des projets des ménages s'effectue de plus en plus à travers des outils digitaux. Pour accompagner la numérisation des parcours clients, plébiscitée par les consommateurs, le **règlement e-idas** doit être révisé afin de favoriser un mode d'identification et d'authentification numérique sécurisé, réutilisable et transfrontière.

● Par ailleurs, les établissements prêteurs doivent disposer d'exemptions dans le cadre du **règlement e-privacy** qui régira l'authentification (*fingerprints*) et le recueil du consentement des emprunteurs, afin de ne pas se trouver en contradiction avec leurs exigences en matière de lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme.

.....



## ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

● Les financements spécialisés ont un rôle majeur et **très opérationnel** dans le financement de la transition énergétique. Ils participent activement aux **investissements « quotidiens » de transition écologique des ménages, des entreprises et des collectivités locales**. Plusieurs dispositifs concrets ont été mis en place par les membres de l'ASF :

- **Les sociétés de financement des économies d'énergie (SOFERGIE)** : financent par crédit-bail, location et crédit traditionnel des installations destinées à économiser de l'énergie, développer les énergies renouvelables comme l'éolien, le photovoltaïque ou la biomasse, récupérer, recycler, valoriser les déchets.

- **Un leasing immobilier vert** : pour les bâtiments industriels, l'ASF a fait une proposition aux pouvoirs publics, en partenariat avec la banque publique d'investissement, BPI, en faveur d'un leasing immobilier « vert ». L'objectif est d'inciter les TPE/PME à financer

leurs projets d'investissement dans la performance énergétique de leurs bâtiments, en recourant au crédit-bail.

- **Pour les particuliers**, l'ASF qui finance la rénovation énergétique des logements et l'achat de véhicules plus propres par les ménages, a diffusé dès 2017 des préconisations pour le financement par crédit affecté de panneaux photovoltaïques.

● **Membre de « Finance for Tomorrow » et de l'Observatoire de la finance durable**, l'ASF collecte des données auprès de ses adhérents pour contribuer à mesurer l'évolution de la finance verte.

● **L'ASF suit attentivement et soutient** les travaux européens portant sur les enjeux de durabilité, intégrant au défi environnemental les questions sociales et de bonne gouvernance.

## 2 GARANTIR l'autonomie stratégique européenne



### BREXIT : UNE VIGILANCE RENFORCÉE ET DURABLE SUR LES ÉQUIVALENCES EN MATIÈRE DE SERVICES FINANCIERS

- L'accord sur le **Brexit** du 24 décembre 2020 et le protocole adopté avec le UK régiront notamment les décisions d'équivalence. **La cohésion des 27 sera essentielle. Il est nécessaire que l'Union garantisse le maintien de la compétitivité des places financières européennes.**
- La réciprocité ainsi que l'égalité de concurrence devront faire l'objet d'une **vigilance renforcée et durable.**



### ENCOURAGER L'INITIATIVE EUROPÉENNE DES PAIEMENTS

- Solution européenne de paiement pour tous les types de transactions de détail, y compris numériques, l'Initiative Européenne des Paiements est une **alternative stratégique pour l'Union européenne** aux solutions et systèmes de paiement internationaux existants.



### GARANTIR UN « LEVEL PLAYING FIELD » ENTRE TOUS LES ACTEURS DES SERVICES FINANCIERS

- **Fintech, Gafa**, secteur bancaire : l'application des mêmes réglementations aux mêmes activités est requise.
- Tout particulièrement dans les **services de paiement**, où émergent des acteurs nouveaux qui n'entrent pas dans le cadre de la réglementation prudentielle en vigueur, ainsi que des acteurs en position dominante, notamment en matière de gestion des données.

*Les adhérents de l'ASF proposent des solutions de financements aux entreprises (crédit-bail, Sofergie et affacturage) et aux ménages (crédit à la consommation et à l'habitat). Ils offrent également une gamme de services financiers (cautions), de services d'investissement et de titrisation. Ils financent près de 20% des crédits au secteur privé.*

# ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

24 Avenue de la Grande-Armée  
75017 Paris  
+33 (0)1 53 81 51 51  
asfcontact@asf-france.com

[www.asf-france.com](http://www.asf-france.com)

